

ARRÊTÉ FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025
AU GRADE D'AJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Madame le Maire de GOYRANS,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 522-23 à L. 522-31,

ARRÊTE

Article 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
ARMENGAUD Céline	Adjoint administratif territorial 6 ^{ème} échelon	19/06/2025
..... / /

Article 2 (Dans le cas d'un avancement au choix)

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)			
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)			

Article 3

Madame la Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GOYRANS, le 19 septembre 2025

Véronique HAÏTCE



Maire de Goyrans